

Kigali, le  
21 AVR. 1988  
N° 1190 /15.08.01

FERWAFA  
22 AVR. 1988

reçu le .....  
n° .....  
A traiter par .....

Monsieur le Directeur du Groupe  
Scolaire St André  
K I G A L I . -

Monsieur le Directeur,

Suite aux entretiens que vous avez eus avec le Directeur Général des Sports et Loisirs dans la matinée du 28 Mars 1988, j'ai l'honneur de vous confirmer par écrit qu'en date du 27 Mars 1988 après 13H00, un vol a été commis dans les dortoirs n°9 et 10 au Groupe Scolaire St André qui hébergeaient les élèves du Collège INYEMERAMIHIGO de GISENYI.

En effet, la formation INYEMERAMIHIGO a assisté au match des finalistes au Stade National AMAHORO à partir de 13H00 comme toutes les autres équipes invitées à cette compétition. Au retour, les joueurs du Collège INYEMERAMIHIGO constatèrent un grand désordre dans leurs effets personnels et après examen, il se virent victimes de vol d'argent et autre matériel. La liste d'objets volés selon les déclarations individuelles bien vérifiées par des responsables notamment KANAMUGIRE Aloys (MLJEUCOOP) et TWAGILIMANA Joseph (Collège INYEMERAMIHIGO) est annexée à la présente.

Je crois que ce vol est dû au manque de surveillance et au fait que les deux dortoirs n'étaient pas fermés étant donné que les occupants se sont vus refusés les clefs des locaux sous prétexte que la sécurité régnait totalement au sein de l'établissement et qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter.

Je pense que les services concernés devaient comme d'habitude assumer ses responsabilités avec l'aide des veilleurs de l'établissement, ce qui à mon avis n'a pas été fait.

.../...

Aussi, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a dû indemniser les victimes de la valeur déclarée soit 29.650 FRW. Mais compte tenu des engagements non honorés de l'établissement, nous estimons qu'il est bon de la défarquer sur votre facturation.

Du reste, nous sommes satisfaits des relations d'entraide mutuelle et de bonne compréhension qui existent entre le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et le Groupe Scolaire Saint André.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma franche collaboration.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
**NDINDILLYMANA Augustin**

Lt Col H.M.



C.P.I.:

- Monsieur le Commandant de la Brigade  
Territoriale de Nyamirambo

KIGALI.-

Monsieur le Président de  
la FédWAFA

KIGALI.-

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 22 AVR. 1988

N° 1195 /15.08.01

FERWAF

reçu le 22 AVR. 1988  
n'  
A traiter par

Monsieur le Président de l'équipe  
ETINCELLES Football Club  
B.P. 180 GISENYI.-

OBJET: Utilisation du Stade  
Régional de Nyamirambo  
le 24 Avril 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 12 Avril 1988 relative à l'objet repris en marge, j'ai le regret de porter à votre connaissance que le terrain du Stade Régional de Nyamirambo ne sera pas disponible le 24 Avril 1988, mais il vous est accordé pour le 8 Mai 1988.

Je vous rappelle que vous payerez 10% des recettes pour la location du stade avec un minimum de 20.000 FRW payable à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

- P.I.à:  
- Monsieur le Président de  
la FERWAF  
K I G A L I  
- Monsieur le Président de l'équipe  
KIYOVU SPORTS  
K I G A L I

MUHATURUKUNDO Norbert  
Directeur Général

